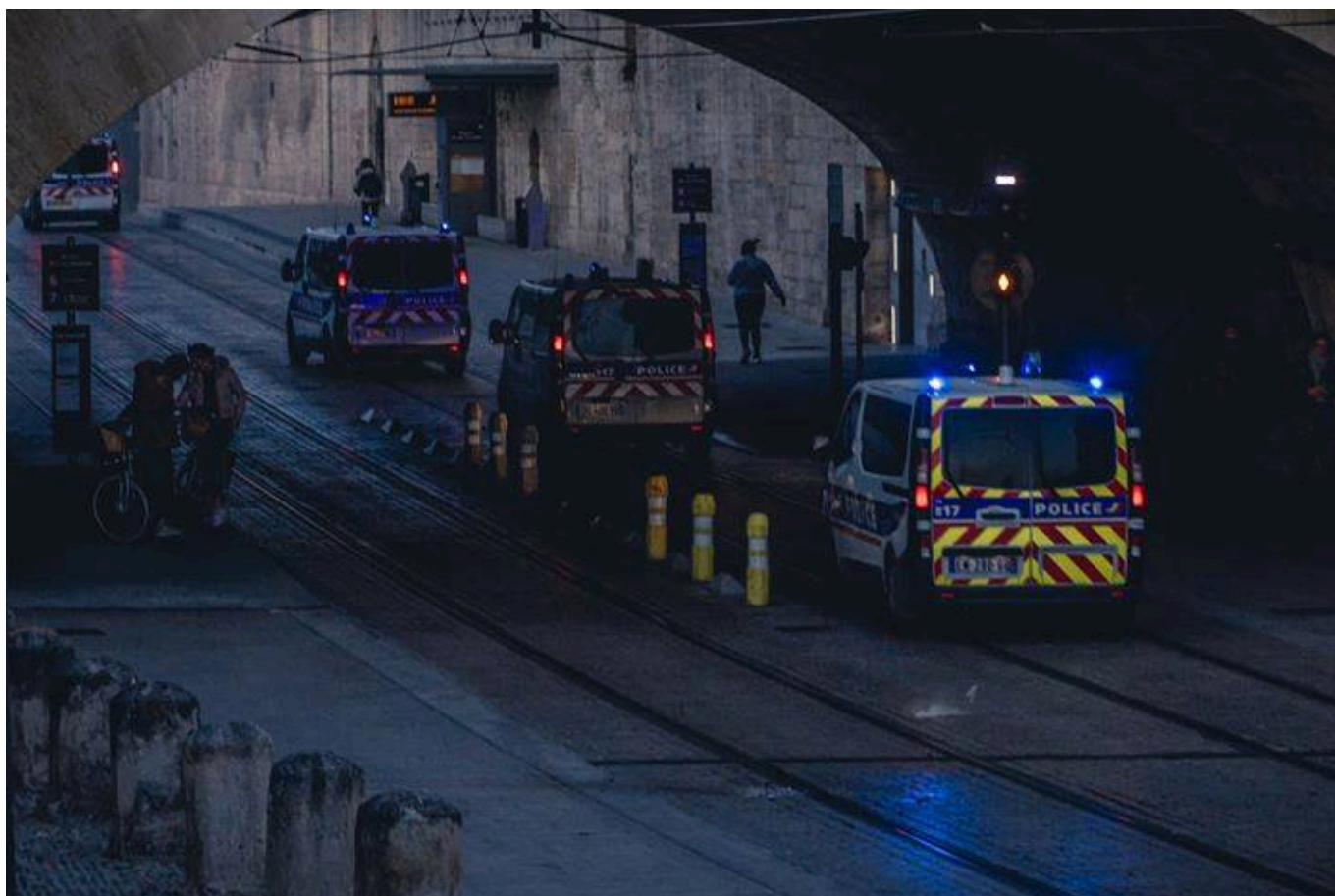


Montpellier. Deux gilets jaunes interpellés pendant l'acte XIII dorment en prison

Date : 12-02-2019



En comparution immédiate à l'issue de l'acte XIII des gilets jaunes, on ne trouve toujours aucun prévenu pour correspondre à l'épouvantail du casseur organisé de l'ultra-gauche. Mais on entend la teneur clairement politique du raisonnement des magistrats.

Six manifestants, interpellés lors de l'acte XIII des gilets jaunes à Montpellier, ont comparu ce lundi 11 février devant le tribunal de grande instance. Avec le choix d'accepter d'y être jugés en comparution immédiate, ou de réclamer un délai pour préparer leur défense (fixé au 6 mars pour les deux qui ont préféré cette option).

Les autorités doivent s'y faire : contrairement à leur discours, ici puissamment relayé par Pierre Pouëssel, préfet de l'Hérault, on n'aura encore détecté aucun profil de casseur professionnel organisé et politisé à l'ultra-gauche, parmi les six manifestants déférés. Leur âge court de 18 à 39 ans. Leurs revenus oscillent entre 800 et 1500 euros, qu'ils perçoivent selon divers statuts de demandeurs d'emploi, stagiaire, auto-entrepreneur, intérimaire, employé de la fonction publique territoriale (sans compter un lycéen). Spécialités : espaces verts, installation électrique, mécanique dans une société de transports...

Le lycéen vit en foyer d'accueil en tant que mineur étranger. Deux sont toujours hébergés chez

leurs parents. Deux autres sont locataires. L'un a un parcours socio-pénal assez sinueux ; une marginalité (« défaut de garantie de représentation ») d'emblée sanctionnée par un mandat de dépôt jusqu'à son procès du 6 mars. Le mineur étranger est en appel devant la justice qui l'a accusé de masquer sa majorité réelle ; excellent élément reconnu de tous par ailleurs. Un autre prévenu semblera payer cher quelques antécédents de conduite en état d'ivresse avec rébellion, refus d'obtempérer, puis conduite malgré retrait de permis (six mois d'incarcération, comme pour bien marquer la défiance). Les autres sont vierges de toute condamnation jusqu'à ce funeste jour.

Une fois de plus, on voit défiler une jeunesse languedocienne calibrée par la précarité socio-économique, les statuts intermédiaires, les horizons professionnels modestes, voire bornés. Un seul osera clairement dire que jeter une pierre sur la façade d'une banque ce samedi, aura consisté à « *viser un symbole du capitalisme* ». Un autre se plaindra des difficultés de vivre, « *avec toutes ces taxes qui augmentent* ». Mais pour tous, l'intérêt de la ligne de défense est de ne rien revendiquer trop fort, souvent tout regretter officiellement, après des actes (quelques jets de projectiles) « *irréfléchis* » dans le feu de l'embrasement général.

Face à ce profil bas, terriblement évocateur d'une banalité de la sujétion, les magistrats peuvent dérouler un discours politique qui ne s'avoue pas, d'autant plus perceptible que ce lundi, contrairement à de précédentes audiences similaires, aussi bien la présidente du Tribunal (Geneviève Boussaguet), que le ministère public (Marie-François Treil) se sont abstenus de saillies méprisantes et autres ironies déplacées.

Ces magistrats ont face à elles des manifestants qui, apparemment pour une première fois, ont assumé une pulsion émeutière, qui est de devenir actifs d'une autre façon, en résistant au déferlement de la violence d'État qui vise à terroriser les rassemblements hebdomadaires. La plupart avaient déjà manifesté les samedis. Mais cette fois-là, ils ont « *basculé* », comme par continuité logique.

Or c'est bien ce motif de la bascule, diabolisé, que martèle le discours judiciaire. Il y aurait l'avant 16h30, ou 17 heures. Et l'après. L'après, c'est le règne des casseurs. De la terrible violence. Il faut alors écouter le discours, surtout du ministère public, qui se présente comme celui du bon ordre et du bon sens. Il va sans dire que la terrible violence est unilatérale, subie à sens unique par la police. La magistrate est très inquiète. Cette spirale s'aggrave à Montpellier, sait-elle. Plus généralement, il faut absolument que cesse cette crise. Pas une seconde n'est évoquée l'idée que la politique gouvernementale y soit pour quelque chose, qu'une solution puisse venir d'un changement réel de politique.

Avocat commis d'office, Maître Helies tente de faire entendre comment il est abusif de faire porter les conséquences et responsabilités de tout un mouvement, sur un seul échantillon de quelques individus isolés. Le ministère public dépeint ce qu'elle perçoit comme une catastrophe économique, dont les victimes indirectes sont innombrables : non pas les milliers de blessés, d'interpellés, de mutilés, mais « *les commerçants, les entreprises, empêchés de travailler au moment de Noël, empêchés pour les soldes* ».

Ici l'espace civique de la cité doit s'entendre dans sa réduction en une galerie marchande. Le raisonnement se forclos dans l'idée que « *ce n'est pas le grand capital qui va payer, comprenez-vous cela, mais tous ces travailleurs ; et quand il faut réparer le bâtiment de la poste, ce sont les impôts qui augmentent, quand les assurances payent les vitrines des banques, ce sont les primes d'assurance qui augmentent* ». D'aussi lumineuses analyses rendent « *incompréhensible le fait qu'un lycéen soit concerné par les gilets jaunes ; qu'un lycéen étranger correctement accueilli par notre pays, se retrouve parmi des casseurs* ». Et si le fait d'être

lycéen, si le fait de provenir d'une (ex)-colonie, étaient, justement, de magnifiques inspirateurs de révolte ?

En l'occurrence, ce lycéen tente d'expliquer vivement qu'il n'a strictement rien commis d'autre que de se trouver en compagnie d'un copain de foyer rencontré par hasard, bien plus vindicatif que lui. Mais on ne l'écoute pas. Une impression d'ensemble l'emporte, où captures de vidéo-surveillance font voir que des cailloux ont été ramassés, ou confectionnés en brisant des objets plus conséquents, sinon des bouteilles, et éventuellement jetés, sans qu'on soit bien sûr desquels et par qui, vu la mobilité des trajectoires débordant la fixité des caméras. Les arrestations surviennent bien plus tard en soirée, sur signalements, et aucun des faits litigieux ne se solde par une blessure qui y soit reliée parmi les forces de l'ordre.

Bilan : pour tous, des interdictions de se montrer sur les lieux d'affrontements coutumiers des samedis à Montpellier, pour six mois. Un renvoi au 6 mars sous contrôle judiciaire. Un autre à la même date avec mandat de dépôt (le profil le plus marginal). Une condamnation de six mois avec sursis (jet de projectile sur le symbole du capitalisme). Huit mois avec sursis (jet de projectile vers les forces de l'ordre, sans victime « *mais avec intention qu'il y en ait* »). Notons ce gag foireux : « *Vous qui travaillez dans les espaces verts, pourquoi jeter des cailloux dans le jardin de la préfecture ?* ». Six mois ferme avec mandat de dépôt (pour bris d'une plaque de béton et ramassage de débris, sans certitude sur leur utilisation ultérieure). Six mois avec sursis pour le promeneur lycéen s'étant saisi de deux bouteilles et marchant aux côtés de possibles « casseurs ».

Crédits photos : Nathanaël Dahan (instagram : @nat_dah)